

Lettre d'inFO... FO !

N°16 – 9 décembre 2009

Mes chers(es) camarades,

Il serait intéressant que chaque syndicat tente de mettre en place un journal d'information à l'attention des personnels. Je sais qu'il en existe plusieurs (le Petit futé pour Saint-Denis, l'incontournable pour Plaine Commune, l'irréductible à Aulnay-sous-Bois). Dans les prochaines semaines, le journal des cadres de Seine-Saint-Denis devrait paraître.

J'incite vivement les secrétaires des syndicats à y réfléchir. En effet, la mise en place d'un journal nous oblige à rendre compte de notre activité et c'est comme ça que nous développerons notre organisation.

Je profite de cette lettre d'information pour remercier Karim du syndicat de Bagnolet qui a bien voulu représenter notre groupement et participer à la réunion d'information sur l'intercommunalité le 2 décembre à 19 heures.

AGENDA DU GD :

Les informations concernant les activités de notre groupement départemental (GD).

[cliquez ici](#)

Toutes les informations concernant la réunion des cadres le 15 décembre, la commission administrative du 17 décembre et la rencontre des membres des bureaux (départemental et régional) le 18 décembre, vous ont été envoyées.

ACTIVITÉS DES SYNDICATS :

Plaine commune : [cliquez ici](#)

OPH Bondy : [cliquez ici](#)

Aulnay sous Bois : [cliquez ici](#)

Notre groupement départemental des syndicats du 93 a apporté son total soutien au syndicat FO de plaine commune et aux personnels du service informatique qui sont en grève aujourd'hui. Pour lire le communiqué : [cliquez ici](#)

Veillez trouver également quelques informations :

- ✓ Un communiqué de notre confédération concernant la RGPP : [cliquez ici](#)
- ✓ Grève des chauffeurs routiers : [cliquez ici](#)
- ✓ L'éditorial de Jean-Claude MAILLY [cliquez ici](#)

Bonne lecture...

Amitiés syndicalistes
Pascal ROBERT









AGENDA DU GD

JEUDI 3 DECEMBRE 2009

- ↳ Préparation et organisation de la réunion de bureau (rencontre avec le bureau régional pour la commission des conflits du 18 décembre)
- ↳ Trésorerie préparation de la commission de vérification des comptes
- ↳ Préparation et envoi des convocations pour la réunion des cadres 15 décembre
- ↳ Assistance au syndicat de Bagnolet concernant l'analyse du règlement intérieur et des recherches sur les enfants malades
- ↳ Assistance à un syndiqué isolé de la ville de Bobigny concernant sa situation.
- ↳ Rencontre avec un syndiqué isolé de la ville de la courneuve accompagné d'un camarade du 94, concernant sa situation professionnelle (menaces de sanctions disciplinaires)
- ↳ Intervention auprès des membres du bureau départemental pour trouver un camarade pour se rendre à l'assemblée générale du syndicat du Bourget le 14 décembre prochain.
- ↳ Intervention auprès des syndicats pour les informer des dossiers passants a la CAP du 15 décembre.
- ↳ Envoi des informations par e-mail concernant la CA 17 décembre
- ↳ Recensement des commandes de cartes et timbres par syndicat pour 2010

VENDREDI 4 DECEMBRE 2009

- ↳ Préparation et organisation de la CA 17 sept (répartition des calendriers)
- ↳ Elaboration d'un communiquer soutien au syndicat de Plaine commune concernant la grève des personnels du service informatique le mercredi 9 décembre.
- ↳ Intervention (4^{ème}) auprès du maire de la ville de Bobigny concernant la situation professionnelle d'une camarade syndiquée isolée.
- ↳ Assistance à un camarade membres du bureau du syndicat de l'Office public de l'habitat de Bondy passant en conseil de discipline (30 jours d'exclusion temporaire de fonction). Maître Bousquet était également présent. Résultat trois jours d'exclusion avec sursis.
- ↳ Envoi de toutes les informations (par courrier) concernant la CA du 17 et bureau du 18.

- ↪ Contact avec les agents passants a la CAP du 15-12 dans les villes ou nous ne sommes pas représentés
- ↪ Intervention auprès de la ville de Drancy concernant les suites d'un dossier d'une syndiqué isolé (baisse de notation ayant une incidence sur le régime indemnitaire)

LUNDI 7 DECEMBRE 2009

- ↪ Mise a jour du blog (gif, plaine co, PM, fd Fo, etc...)

MARDI 8 DECEMBRE 2009

- ↪ Préparation et organisation de la CA du 17 (calendrier par syndicat)
- ↪ Rencontre avec une camarade syndiquée isolée de la ville du Raincy concernant sa situation professionnelle (baisse de notation et avancement d'échelon au temps maximum)
- ↪ Rencontre avec le responsable du syndicat de l'OPH Montreuil qui ramène le matériel 2009. Ce syndicat n'ayant plus qu'un seul adhérent sera dissous à compter du 1 janvier 2010. L'adhérent sera affecté au syndicat départemental des personnels du service public et santé de Seine-Saint-Denis.
- ↪ Intervention auprès de la collectivité de Drancy concernant les suites du dossier d'une syndiquée isolée

MERCREDI 9 DECEMBRE 2009

- ↪ Trésorerie préparation et organisation de la commission de vérification des comptes
- ↪ Intervention auprès de la région (FO) concernant le syndicat interdépartemental du parquet des sports de Bobigny-la Courneuve (ce syndicat appartenait à l'ancienne fédération FO des départements et régions). Le siège de cette collectivité est basé un Bobigny et les personnels dépendent du CIG de la grande couronne. À suivre...
- ↪ Mise à jour du blog (PM,
- ↪ Élaboration de la lettre d'information numéro 16
- ↪ Assistance au syndicat de l'Oph de Bondy concernant la rédaction d'un tract "FO claque la porte"
- ↪ Préparation et organisation de la CA du 17 (cartes et timbres par syndicat)

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

PLAINE CO

Saint-Denis le 2 décembre 2009

Monsieur le Président
De la Communauté d'Agglomération
Plaine Commune
21 rue Jules Rimet
93218 Saint-Denis

Objet : Préavis d'arrêt de travail

Monsieur le Président,

Les personnels du service informatique de Plaine Commune sont inquiets de la façon dont se déroule la préparation de la création de la DSI mutualisée.

Ils constatent que certaines pratiques et décisions annoncées sont en contradiction avec la procédure validée en CTP Ils s'indignent de dispositions annoncées qui expriment un manque de respect inacceptable pour le travail accompli.

Ils exigent notamment :

- que soit confirmée la garantie du maintien de tous les personnels du service informatique de Plaine Commune et de leurs conditions de travail et de rémunération dans la future DSI mutualisée
- le respect de la procédure arrêtée pour la nomination aux futurs postes de cette DSI
- la nomination aux postes de Directeur et Directeurs Adjointes de la future DSI des deux directeurs des services informatique de Plaine Commune et de la Ville de Saint-Denis qui ont conduit le travail pour mettre en place cette DSI mutualisée.

C'est pourquoi, afin de faire entendre ces revendications, les syndicats CGT, CFDT et FO de Plaine Commune appellent les personnels du service informatique de Plaine Commune à un arrêt de travail de 24h le mercredi 9 décembre prochain et vous demande d'être reçu avec les personnels concernés.

Par ailleurs conformément à votre courrier du 4 mars 2009, nous avons bien noté que les agents grévistes auront la possibilité de décompter leur journée de grève sur des jours de congé à la place d'une retenue sur salaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT
Le Secrétaire Général
Jean-Pierre CAZENAVE

Pour la CFDT
Le Secrétaire Général
Christian FEVRIER

Pour FO
Le Secrétaire Général
Philippe GIRARD

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

OPH BONDY

FO CLAQUE LA PORTE !

Le 30 octobre 2009 il y a eu une réunion des délégués syndicaux, après avoir discuté des points à l'ordre du jour, FO a réclamé à être reçu dans les plus brefs délais concernant les revendications pour lesquelles nous avons été élus lors des dernières élections. **La Direction nous proposait un rendez-vous le 2 décembre à 14 heure avec comme ordre du jour la présentation d'un protocole d'accord.**

Le 2 décembre une délégation FORCE OUVRIERE composée (ABDELLI Mokhtar délégué syndical FO, Jean Roland MICHEL délégué fédéral pour la Région Parisienne (expert), Corinne PLISSON représentant le département) s'est rendue au rendez-vous.

Après quelques minutes de discussions, nous constatons, qu'une fois de plus, la direction est en train de gagner du temps et contre toute attente elle a rejeté nos arguments (gardiens) et essayé de rajouter des tâches supplémentaires aux agents à l'intérieur du cycle de travail (de 35h à 39h)

Devant cet état de fait, la délégation FO a décidé de quitter la table des négociations !

Dans ces conditions, FO envisage une procédure au TA pour :

- ↪ travail supplémentaire que l'administration impose aux agents au delà des 35h,
- ↪ récupérer les indemnités soit par RTT ou par IHTS,

En effet, depuis le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 les agents bénéficiaires d'un logement de fonction ont droit aux paiements des IHTS, seul une astreinte non rémunérée peut être imposée aux agents en contrepartie dudit logement !

TOUJOURS AUCUNE REPONSE !

- ↪ FO réclame 91 jours de RTT pour chaque agent concerné qu'ils soient du public ou du privé. *(En effet, depuis plusieurs mois, FO a constaté un manquement dans l'application de la réglementation concernant le temps de travail des gardiens logés)*
- ↪ **Maintien de tous les acquis**
- ↪ **La mise en place de cheque restaurant**
- ↪ **Une prime de départ en retraite**
- ↪ **La mise en place d'un véritable plan de formation**
- ↪ **La mise en place d'un C.H.S.C.T. efficace pour assurer notre sécurité et protéger notre santé**
- ↪ **Respect de la N.A.O. (obligation de négocier les salaires)**

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

AULNAY SOUS BOIS

Mes chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat Force Ouvrière des communaux d'Aulnay-sous-Bois.

La journée de formation information proposée par la région fédérale parisienne est tout à fait d'actualité et correspond aux problèmes que nous rencontrons dans nos communes :

- ✂ Intercommunalité,
- ✂ Réforme des collectivités locales,
- ✂ Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

A AULNAY

Concernant l'intercommunalité, à part quelques articles dans le Parisien et dans Oxygène le journal de notre ville, le personnel communal ignore comment il sera mangé demain.

- ✂ Avec quelle ville cette intercommunalité se fera-t-elle : Sarcelles, Gonesse, Montfermeil, Sevran, Villepinte, Mitry Mory ?
- ✂ Quels services seront transférés ?

POUR LES COMMUNAUX D'AULNAY LES RISQUES SONT IMPORTANTS !

L'intercommunalité pose la question de l'harmonisation des avantages qui existent dans les différentes communes membres :

- ✂ Primes et indemnités,
- ✂ Temps de travail,
- ✂ Jours de congés, événements familiaux...
- ✂ L'action sociale,
- ✂ Participation de l'employeur à la cotisation mutuelle....

LES COMMUNAUX D'AULNAY EXIGE !

- ✂ Une harmonisation avec alignement par le haut pour tous les agents « transférés »
- ✂ Aucune suppression d'emploi ou de postes (titulaires et non titulaires)

- ✂ Aucune privatisation de services ou de prestations
- ✂ Le maintien, à titre individuel, des avantages acquis
- ✂ Le maintien des activités extra statutaires
- ✂ La garantie du maintien du territoire (un agent travaillant à Bondy doit rester à Bondy)

A AULNAY Concernant la Réforme des collectivités.

Les communaux d'Aulnay dénoncent la suppression de la taxe professionnelle qui a pour conséquence la perte sèche de 9.5 millions d'euros.

Nous réclamons que l'État compense cette perte d'argent qui aurait dû revenir à la collectivité d'Aulnay pour qu'elle puisse continuer à rendre un véritable service public à la population.

Nous refusons et condamnons le monopole privé VEOLIA et compagnie...

De distribuer : notre eau, électricité et gaz,
De conduire nos autocars,
De travailler dans nos cantines et,
Bientôt distribuer nos courriers.

Notre secteur, la Fonction Publique Territoriale, est attaqué avec une rare violence comme tous les secteurs de la classe ouvrière.

Le syndicat Force Ouvrière des communaux d'Aulnay sous-bois estime que la principale conséquence de tous ces sujets (RGPP, intercommunalité, réforme des collectivités territoriales) sera la suppression massive de postes dans nos collectivités.

De là, découleront, des conditions de travail dégradées, du stress et du harcèlement pour qu'un même agent arrive à faire le travail de plusieurs, une polyvalence démesurée, une qualité du service public

La grève générale partira t'elle des communes....

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

SOUTIEN GD

COMMUNIQUE DE SOUTIEN

Le Groupement Départemental des syndicats FORCE OUVRIERE des Services Publics et de Santé de Seine Saint Denis :

- DECLARE :** - soutenir l'action engagée par les personnels du service informatique de Plaine Commune, qui sont inquiets de la façon dont se déroule la préparation de la création de la DSI mutualisée
- DENONCE :** - comme les agents, certaines pratiques et décisions annoncées en contradiction avec la procédure validée en CTP, ainsi qu'un manque de respect inacceptable pour le travail accompli.
- EXIGE :**
- que soit confirmée la garantie du maintien de tous les personnels du service informatique de Plaine Commune et de leurs conditions de travail et de rémunération dans la future DSI mutualisée
 - le respect de la procédure arrêtée pour la nomination aux futurs postes de cette DSI
 - la nomination aux postes de Directeur et Directeurs Adjoints de la future DSI des deux directeurs des services informatique de Plaine Commune et de la Ville de Saint-Denis qui ont conduit le travail pour mettre en place cette DSI mutualisée.
- APPORTE :** - Son total soutien aux personnels qui seront en grève le mercredi 9 décembre prochain
- AFFIRME :** - Qu'il est nécessaire d'ouvrir immédiatement des négociations avec le syndicat FO des personnels de Plaine Commune.

Aulnay, le 4 décembre 2009

Pascal ROBERT
Secrétaire Général
Groupement Départemental FO-93
Branche Publique - Seine Saint Denis -
Portable : 06.17.91.41.45

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

NON A LA RGPP

Une Culture de combat contre la RGPP

Les personnels du ministère de la culture et de ses établissements sous tutelle sont en grève.

La confédération Force Ouvrière les soutient dans leurs grèves et dans leurs combats contre la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Leur mobilisation s'intensifie pour obtenir le retrait des suppressions programmées de moyens et d'emplois, pour défendre le statut général de la Fonction Publique et les statuts particuliers, pour s'opposer aux réorganisations imposées idéologiquement, et pour exiger le maintien des subventions publiques et de l'intervention de l'Etat dans les secteurs culturels.

L'action publique de la Culture ne peut être sacrifiée, a fortiori du fait de principes idéologiques de réductions budgétaires et de privatisations.

La deuxième vague de la RGPP, annoncée par le gouvernement dans tous les ministères et les opérateurs sous tutelle de l'Etat n'est pas tolérable.

Au ministère de la culture comme ailleurs, les effets des 374 premières mesures de la RGPP sont d'ores et déjà dévastateurs et destructeurs pour de multiples missions, pour les services, les administrations et les établissements et, surtout, pour tous les personnels.

La CGT-Force Ouvrière réclame un moratoire immédiat sur les mesures de l'acte I de la RGPP et s'oppose à tout nouvel acte.

La RGPP doit cesser.

La CGT-Force Ouvrière appelle à une Résistance Générale des Personnels Publics.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

MOBILISATION

LES ROUTIERS EN GRÈVE ILLIMITÉE POUR LES SALAIRES À PARTIR DU 13 DÉCEMBRE

Après deux années blanches, les principaux syndicats de la branche, dont FO, veulent rattraper le retard avec des augmentations substantielles. Le mouvement annoncé inquiète le gouvernement à l'approche des fêtes de fin d'année.

C'est fait. Les principaux syndicats de routiers viennent de lancer un appel à une grève illimitée à compter du 13 décembre. Dans une unité inédite depuis 1997, FO, CFDT, CFTC, CGT, CGC entendent ainsi porter haut et fort les revendications salariales de quelque 500.000 salariés du transport routier de marchandise et de la logistique, que le patronat du secteur a décidé jusque-là d'ignorer. «Le mouvement couve depuis un certain déjà», explique Bruno Lefebvre (FO), en rappelant que «les discussions de branche avec les employeurs piétinent depuis le mois de mai». Pour mettre un terme à deux années blanches, les syndicats réclament dans l'immédiat un salaire horaire revalorisé à 10 euros de l'heure pour les routiers au coefficient le plus élevé (sans écrasement des grilles) et de 4% d'augmentation pour les sédentaires, les maîtrises et les cadres ainsi qu'une hausse de 4% des frais de déplacement. Ils demandent également la mise en place pour tous d'un 13e mois et d'une grille d'ancienneté identique.

Les modalités d'action ne devraient pas comporter d'opérations «escargot» sur les routes mais se traduire par des opérations de blocage d'entrepôts de marchandises, y compris de denrées périssables, ont indiqué les syndicats. Elles devraient viser notamment les hangars de la grande distribution alimentaire, Auchan ou Carrefour en tête, ces deux groupes responsables du «dumping social» dans la profession qui frappe le transport routier en France, précise Bruno Lefebvre (FO). Selon les syndicats, elles cibleront autant les grandes entreprises de transports que les petites. «Car une chose est sûre, les gars ont marre de donner sans recevoir. Ils sont très remontés et déterminés à y aller pour forcer la main des patrons», prévient Bruno Lefebvre (FO).

Si les organisations d'employeurs font encore le gros dos dans l'espoir que cette colère passe sans trop de casse, la détermination des routiers commence en revanche à inquiéter le gouvernement. «Si l'État doit in fine venir pour faire en sorte qu'un dialogue qui n'a pas lieu ou se déroule mal ait lieu, l'État viendra, mais c'est une affaire d'abord au sein des entreprises. Nous serons là pour aider s'il y a une difficulté», a affirmé mardi le secrétaire d'État aux Transports Dominique Bussereau. «C'est une grève qu'il faut absolument éviter», a-t-il ajouté, tout en estimant que «certaines revendications salariales» sont «justifiées». Il espère encore pouvoir déminer le terrain en recevant les organisations patronales du secteur cette semaine et les syndicats à partir de lundi.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

EDITO JC MAILLY

Le syndicalisme ne doit pas devenir une institution

Quand on examine la question du droit syndical dans notre pays, on sait qu'il existe des lacunes, par exemple dans les PME et TPE, où il ne fait pas toujours bon – c'est le moins qu'on puisse dire – afficher son appartenance syndicale ou implanter une section ou un syndicat. On sait aussi que le développement de la sous-traitance ne s'est pas accompagné de règles sociales, pourtant indispensables dans la relation donneur d'ordre-sous-traitant. Ce sont là deux exemples parmi d'autres de ce que l'on pourrait appeler les lacunes sociales d'une démocratie.

Or ces questions sont restées à l'écart de la négociation, puis de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale.

Parce que tel n'était pas l'objet pour les signataires de la position dite commune, qui donnera naissance à cette loi.

À maintes reprises, y compris publiquement – et notamment dans une «Lettre ouverte à Bernard, François et Laurence» –, nous avons exposé les dangers de cette position commune, ses perversions démocratiques, ses risques de remise en cause du modèle de la république sociale au bénéfice du modèle anglo-saxon dans lequel l'égalité de droit n'est ni une référence, ni un objectif.

Nous avons également maintes fois expliqué que ce dossier de la représentativité s'apparentait à un bal des hypocrites, pour ne pas dire un bal des faux culs.

Il s'agissait surtout de mettre des critères destinés à modifier le paysage syndical en éliminant certaines organisations.

Est-il logique de négocier cela avec les employeurs? Poser la question c'est y répondre.

Conformément à son histoire, à son attachement plus que sensible à l'indépendance et à la liberté, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière a combattu la position commune et la loi du 20 août 2008 et continuera à le faire. Parce qu'on n'abdique jamais quand il s'agit de la liberté, et notamment de la liberté syndicale.

Le syndicalisme ne doit pas devenir, à l'image du politique, une institution largement subventionnée, institutionnalisée, intégrée et ne nécessitant plus d'avoir des adhérents.

C'est pourquoi nous avons attentivement examiné cette loi du 20 août 2008 vis-à-vis des conventions internationales du travail, en particulier vis-à-vis de deux d'entre elles, parmi les plus importantes car fondatrices, la convention 87 sur la liberté d'association et la convention 98 sur la liberté de négociation.

Cet examen attentif, appuyé par ailleurs par l'expérience, nous a conduits à contester les dispositions auprès du Bureau international du travail (BIT) du point de vue de cette liberté syndicale.

Par exemple, en confondant désignation et élection pour les délégués syndicaux, la loi du 20 août remet en cause la libre organisation du syndicat.

Une première manche a été ouverte par le tribunal d'instance de Brest et un appel en cassation a très vite été déposé par les artisans de la loi.

Notre plainte au BIT concerne ce que l'on peut appeler les libertés fondamentales.

Il appartient maintenant au BIT d'examiner notre plainte et de se prononcer.

En matière de liberté et d'indépendance, Force Ouvrière ne baissera jamais les bras. Et nous ne vendrons jamais les droits des travailleurs pour des questions d'appareil – on ne transige pas sur la liberté.

Dans l'attente, il convient que par la syndicalisation, le développement et les résultats électoraux, nous rendions encore plus incontournables nos positions et analyses.

La liberté comme l'indépendance sont non seulement une garantie pour les travailleurs, mais aussi leur espoir; c'est le rôle d'hier, d'aujourd'hui et de demain de la CGT-Force Ouvrière.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

